



# **Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000**

Avril 2018

## **Syndicat d'Alimentation en eau potable (SAEP) du pays de Retz**

Gestion de la Ressource en Eau  
7 chemin du Pressoir Chênaie  
CS 50513 - 44105 Nantes Cedex 4  
[contact@atlantic-eau.fr](mailto:contact@atlantic-eau.fr)



## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)

### **Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 11: «où trouver l'information sur Natura 2000 ?»). Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

### **Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

### **Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Un guide méthodologique «Evaluation des Incidences Natura 2000» est à votre disposition sur le site internet des services de l'état de la Loire-Atlantique.**

**Coordonnées du porteur de projet**

Nom (personne morale ou physique) : **SIAEP du Pays de Retz**  
 .....

Commune et département: **Machecoul-St Mème**  
 .....

Adresse secrétariat : **7 chemin du Pressoir Chenaie \_ CS 50513\_**  
**44105 NANTES CEDEX** .....

Téléphone : **02 51 89 03 80** Fax : .....

Email : **contact@atlantic-eau.fr**

Nom du projet : **remise en exploitation de la nappe de Machecoul  
 pour la production d'eau potable**

**PREAMBULE**

**Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences  
 sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?**

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le guide méthodologique reprend la liste des sites Natura 2000 de la Loire-Atlantique.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 1 liste locale ; et

Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale : item n° 1.1.1.0

Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n° .....

Liste locale 1er décret : item n° .....

## ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

### 1-1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

#### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Réalisation des infrastructures nécessaires à la mise en production d'eau potable depuis le bassin tertiaire de Machecoul : 3 forages et leurs périmètres de protection immédiate clôturés, station de traitement et canalisations nécessaires au refoulement des eaux brutes des forages vers la station.

**Le présent formulaire accompagne le dossier de demande d'autorisation au titre de loi sur l'eau pour les prélèvements (700 000 m<sup>3</sup>/an)**

#### b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : **Machecoul St Même** N° Département : **44**

Lieu-dit : **Les Chaumes parcelles : AB5, AB12, BK16, BK 54, BK39, AC191, AC192.....**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR.....

n° de site(s) : FR.....

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ? **distance du forage le plus proche : P7**

A ...**700 m** (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR5212009)

A ...**700m**..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR5200653)

...

Lien internet : <http://www.geoportail.fr>

#### c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol **des périmètres de protection et station de traitement**

surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

permanente :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha )

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 à <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 à < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m)

3- Nombre de participants : .....

Nombre de spectateurs : .....

## 4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....

.....

.....

#### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

1- Projet, manifestation :

- diurne  
 nocturne

2- Durée précise si connue : 15 mois en plusieurs phases (station traitement, forages, raccordements)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois  
 1 mois à < 1 an  
 de 1 an à < 5 ans  
 permanent

3- Période ou date précise si connue : à partir du printemps 2018.....  
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la (les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps  
 Été  
 Automne  
 Hiver

4- Fréquence :

- unique  
 chaque mois  
 chaque année  
 autre (préciser) :

#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Une fois les travaux terminés, les seuls rejets au milieu seront les eaux de process de la station de traitement, préalablement épurées par la STEP de Machecoul-St Mème

.....

.....

## f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : environ 1 800 000 € (dont environ 1 500 000 € pour la station de traitement)(en HT) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €             | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à < 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à < 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 €             |

### 1-2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

**La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).**

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- .....
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences .....

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

La zone d'influence a été déterminée par modélisation du fonctionnement hydrogéologique de la nappe du bassin tertiaire, située pour son extrémité ouest sous les argiles constituant le substratum des marais concernés par le zonage Natura 2000. Le rabattement dans la nappe du bassin tertiaire au droit du marais est de 20 cm en condition de basses eaux (automne). Les argiles flamandaises constituant le substratum du marais ont une perméabilité très faible :  $10^{-9}$  m.s<sup>-1</sup> et constituent donc un écran imperméable séparant les eaux du marais du bassin tertiaire. De plus, il existe déjà des pompages agricoles dans la nappe au droit du marais et celui-ci bénéficie d'un soutien d'étiage par les eaux de la Loire (via le Tenu et le réseau du Syndicat d'Aménagement Hydraulique). Les variations de niveau des eaux du marais liées à la production d'eau potable seront donc inférieures aux fluctuations déjà existantes et négligeables.

## Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie «Conclusions générales»
- Oui . Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

## ETAPE 2

### Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

#### 2-1 État des lieux de la zone d'influence

**Cet état des lieux écologique de la zone d'influence** permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

##### 2-1-1 USAGES des espaces terrestres ou marins

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) : **polyculture et maraichage (mâche)**.....
- Chasse
- Pêche
- Conchyliculture
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, ol libre...)
- Syliculture
- Plage / Dune
- Perturbations dierses (inondation, incendie...)
- Construite (ex : parking) : **habitat**.....
- Non naturelle (ex : dépôt) : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....
- Aucun

Commentaires : **La zone d'influence de remise en exploitation de la nappe de Machecoul ne contrariera pas les usages actuels du secteur**

## 2-1-2 MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

### **Définitions :**

**Le Document d'Objectifs (DOCOB)** définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

### **Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive «Habitats, faune, flore» et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive «Habitats, faune, flore» et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire :**

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :**

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un \* dans les annexes I et II de la Directive «Habitats, faune, flor »).

### **Etat de conservation :**

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive «Habitats, faune, flore». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Lien internet :

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=537](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=537)



### Habitats présents sur le site

Bancs de sable faible couverture permanente d'eau marine
Estuaires
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
Lagunes côtières
Récifs
Végétation annuelle des laissés de mer
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boues et sableuses
Prés à <i>Spartina</i> ( <i>Spartinion maritimae</i> )
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )
Prés-salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> )
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornietea fruticosi</i> )
Dunes mobiles embryonnaires
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> ( <i>dunes blanches</i> )
Dunes côtières fixées à végétation herbacée ( <i>dunes grises</i> )
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
Dépressions humides intradunaires

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43 CEE

Nom scientifique	Nom commun
Cerambyx cerdo	Le grand capricorne
Triturus cristatus	Le triton crêté
Lutra lutra	La loutre commune
Omphalodes littoralis	Le cynoglosse des dunes
Rhodeus amarus	La bouvière

Les photos des sites concernés par le projet se situent au paragraphe 10.7 de la notice d'incidence

## 2-2 Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples (cf : Guide méthodologique)

*Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....  
Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

Les modélisations du fonctionnement hydrogéologique de la nappe du bassin tertiaire montrent qu'en situation de pompage, les rabattements induits au droit du marais sont de l'ordre de quelques dizaines de cm (cf. notice incidence figure 17). Le substratum du marais, constitué d'argiles flandriennes quasi imperméables ( $10^{-9} \text{ m.s}^{-1}$ ), contiendra cette baisse de niveau. La simulation de fluctuation de niveau réalisée par SAFEGE au cours de sa modélisation conclut au caractère négligeable de l'impact des pompages « eau potable » sur le niveau du marais. Un suivi des niveaux sera toutefois réalisé, pour estimer l'impact des pompages à des fins de production d'eau potable au regard des autres usages (réalimentation du marais, pompages agricoles...).

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Réversible

Irréversible

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser : .....  
 .....  
 .....

### Conclusions ETAPE 2


Ces incidences potentielles présentent-elles des effets significatifs (rappel : projet pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site) ?

Non. Vous pouvez passer à la partie 6 «Conclusions générales»

Oui . Il est nécessaire de compléter la partie suivante



A (lieu) :	Nantes	Signature :
Le (date) :	04 octobre 2017	Cachet :

**Nb : Rappel des pièces à joindre :**

Les pièces complémentaires utiles à la compréhension et à l'appréhension de ce projet sont dans la notice d'incidence de la demande d'autorisation de prélèvement du présent dossier

## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Sur le site internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique :

- Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.fr>

- Sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire :

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=259](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=259)

- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle :

<http://www.mnhn.fr>

- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels :

<http://www.espaces-naturels.fr>

- Sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Brest :

<http://www.cbnbrest.fr>

- Sur le site Internet du Forum des marais atlantiques :

<http://www.forum-marais-atl.com>

- Sur le site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées :

<http://www.aires-marines.fr>

- Sur le site Internet de Géoportail :

<http://www.geoportail.fr>

- Sur le site Internet d'IFREMER :

<http://www.ifremer.fr>

- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale :

<http://www.toutsurlenvironnement.fr>

# MODIFICATION A APPORTER

## § 1.1.d.3 p4/13

### FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)

#### ETAPE 1

#### Mon projet et NATURA 2000

#### 1-1-Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

#### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

1- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

2- Durée précise si connue : 15 mois en plusieurs phases (station traitement, forages, raccordements)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- de 1 an à < 5 ans
- 1 mois à < 1 an
- permanent

3- Période ou date précise si connue : à partir du printemps 2018.....  
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la (les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
- Automne
- Été
- Hiver

4- Fréquence :

- unique
- chaque mois
- chaque année
- autre (préciser) :

**Il convient de lire : à partir de fin 2018**